

BULLETIN DES AGRICULTEURS DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Siège Social : 3, Place de la Petite-Hollande, NANTES

PUBLICITE LOCALE :
« ECHO DE LA LOIRE »
Place Graslin - NANTES - (Loire-Inf.)
TELEPHONE : 145-33 et 124-10
EXTRA-LOCALE
AGENCE FRANCAISE D'ANNONCES
35, Rue des Petits-Champs - PARIS
TELEPHONE : Richelieu 93-62

Organe du Syndicat Central et de sa Coopération, de la Confédération Générale des Vignerons, des Syndicats de Producteurs de Chanvre
et d'Oser, des Plantiers de Tabac, de la Société Mutuelle Agricole, des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères et Aricoles
du Syndicat des Producteurs de Légumes pour la Conserve et du Syndicat Départemental de Défense contre les Ennemis des Cultures

ORGANE CONFEDERE DE L'
UNION NATIONALE DES SYNDICATS AGRICOLES

TELEPHONE 141-95 — 157-43

N° de nos Chèques Postaux Nantes 1
6.015 pour le Syndicat Central.
205.10 pour la Coopération.
147.18 pour la Confédération des Vignerons.
270.81 pour le Syndicat de Défense.
350.41 Synd. Prod. Légumes p^r Conserve.

En deuxième page

Après les gelées...

AU SECOURS DE NOS CAMPAGNES

Un brin de causette

Nous l'avons, sans le savoir, échappé belle. Echappé à une crise qui nous aurait bouleversés à cent pour cent. C'est point la vague de froidure, ni les dangers d'inondations. Point davantage les menaces de guerre, ni de grève générale... mais la fermeture des cinémas. Et vous parlez d'un chambardement !

Car, an' hui, les distractions et salés de spectacles sont quasiment devenues indispensables à la vie d'une nation. Tout autant que le pain, le frot et le pinard. C'est des fabriques de nourriture pour l'esprit, des machines à défendre la rate, à repasser les nerfs du monde fatigué.

Au milieu de tout ces crises, les cinémas jouent un rôle de premier plan. Y voulant dire leur mot — d'autant qu'ils sont devenus parlants...

Et ce mot avait failli être c'tui là d'un général nantais — trop connu sur tout les lèvres — quand c'est que les Directeurs de spectacles avaient menacé le gouvernement d'un lock-out général. Y s'agissait, comme vous pensez, de protester contre les taxes, surtaxes et super taxes frappant les distributeurs de films.

Aucun plaisir n'est pourtant si populaire que c'tui-là de l'écran. Un coup qu'on est parti à la dépense, on regarde point au prix des places. Tant pis après ; on se restreindra pour le reste. La rigolade avant tout ! C'est comme ça qu'on voye, dans certains grands cinémas de la capitale et de la province, des fauteuils à 15, 20 ou 30 francs, s'arracher comme des p'tits pains. Pensez dan, des films aussi sensationnels, aussi mouvants, aussi extraordinaires ! Et c'est des boîtes qui font salle comble, qui refusent certains jours ben des clients.

Comment alors s'étonner que sa Majesté le Fisque, à force d'entendre répéter qu'il faut prendre l'argent là où qu'il est, vient frapper à la porte de maisons aussi accueillantes ?

Les directeurs avant beau dire que l'industrie du cinéma fait vivre des milliers de citoyens — sans parler des vedettes, des acteurs et des « stars » les plus en vogue — nous nous apitoyons point trop sur leur sort.

D'abord, puisque tout ces impôts qu'on vient leur mettre... c'est les clients qui les payent un coup qui prennent leurs billets.

Et pis, si qui aurait point ces taxes sur les salles qu'on s'amuse, c'est d'autres centimes additionnels (ou soustractions) qui viendraient figurer à la feuille de chaque contributeur. Ce qui serait moins drôle !

Reste, comme de juste, à examiner le côté moral, l'effet de ces grands films sur le ciboulot du bon public. Le pus souvent des scènes d'assassins, de débauches, d'adultères, de vols, de suicides, d'enlèvements, de chantages, d'interventions policières et le reste...

V'là un amusement pour familles, pour les jeunes !

Allons, Messieurs, un p'tit coup de balai ferait point de mal.

Mettez dan su vos affiches :

« Fermé pour cause de nettoyage. »

maître Jeannot

LA CHANDELEUR

L'Eglise romaine célèbre, le 2 Février, la fête de la Purification qu'on appelle communément Chandeleur, à cause des chandelles qu'on y bénissait autrefois et que le clergé et le peuple y portaient à la procession comme un symbole de Jésus-Christ, « véritable lumière qui éclaire le monde chrétien ».

Cette fête, si l'on veut croire un passage du vénérable Bède, a été instituée en l'an 492 par le pape Gélase, pour remplacer les Lupercalia que les païens célébraient au commencement de février, mais surtout pour honorer la Vierge et rappeler qu'elle voulut par humilité, se soumettre à la purification ordonnée par Moïse.

D'après cette loi, la femme qui était accouchée d'un enfant mâle était censée impure pendant quarante jours et celle qui avait mis au monde une fille, pendant quatre-vingt jours, au bout desquels elle devait se présenter au temple pour pouvoir de nouveau participer aux choses saintes. Le jour qu'elle s'y présentait, elle portait à l'entrée du temple un agneau pour être offert en holocauste ou un petit pigeon pour le péché.

Mais comme il y avait avec le ciel des accommodements, même du temps de Moïse, les pauvres offraient seulement deux tourterelles ou deux pigeonneaux. Il est vrai qu'en vertu de ce sacrifice, il y avait un impôt à payer : chaque nouveau-né devait, à Dieu ou à ses ministres, cinq sicles (environ dix-huit francs), si c'était un garçon, et trois sicles (environ onze francs), si c'était une fille.

Il est cependant plus probable que la Chandeleur ne remonte qu'au pape Vigile qui l'institua en 546 pour remplacer la fête de Proserpine, pendant laquelle les Romains faisaient des courses nocturnes avec des flambeaux et des torches, pour représenter celles de Cérès cherchant sa fille Proserpine car ces flambeaux et torches expliquent parfaitement la tradition actuelle des cierges et bougies dans nos églises.

Société des Eleveurs de la Race Maine-Anjou

Concours Général Agricole de Paris en 1939

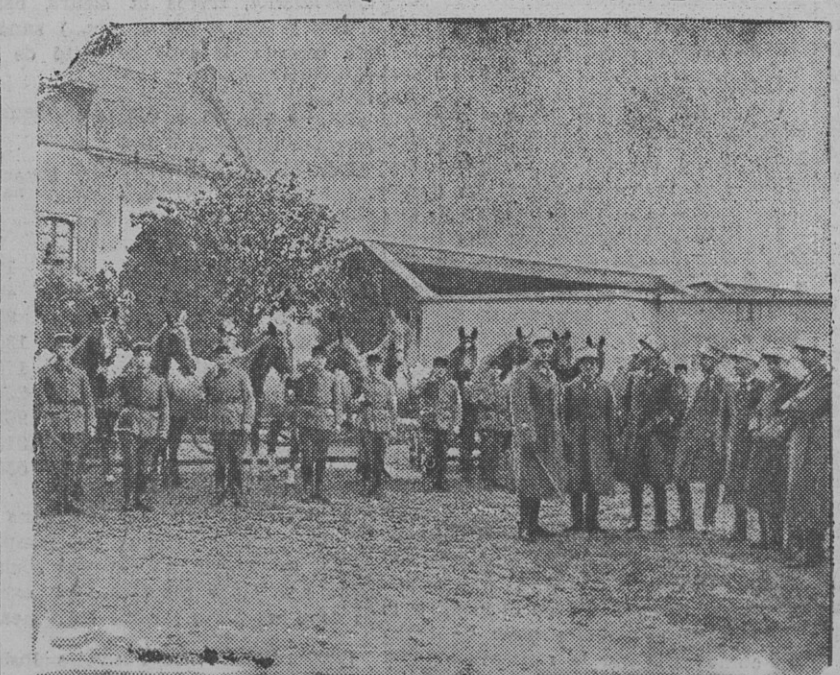
Le Concours général des animaux reproducteurs et des animaux gras des races bovines aura lieu, au Parc des Expositions, Porte de Versailles, du 20 au 28 mars 1939.

Les Eleveurs de la race Maine-Anjou qui désirent présenter des animaux reproducteurs à ce concours sont priés d'adresser leur demande dans le plus bref délai et au plus tard avant le 30 janvier, au Secrétaire Général de la Société, 12, avenue Carnot, à Châteaue-Gontier, en indiquant le sexe et l'âge des animaux qu'ils ont l'intention de présenter.

En raison du nombre restreint des prix attribués à chaque race et dans l'intérêt général des Eleveurs de la race Maine-Anjou, une commission nommée par le Comité de Direction de la Société sera chargée de désigner des animaux qui devront participer à ce concours.

Le secrétaire général de la Société des Eleveurs de la Race Maine-Anjou :
A. DELHOMMEAU.

LE CONCOURS HIPPIQUE INTERNATIONAL de BERLIN



Des officiers de l'Ecole de Saumur sont partis pour Berlin où ils vont participer, à la fin du mois, au Concours Hippique international. Voici dans la cour de l'Ecole de Saumur, les officiers avant leur départ ; au second plan, les ordonnances avec les chevaux.

Solidarité professionnelle

Le Syndicalisme agricole est essentiellement professionnel et familial ; il est exclusif de classes distinctes, il y a pénétration des divers éléments concourant à la production. Le porteur de capital, souvent, fournit tout ou partie du travail ; le travailleur possède fréquemment une part de capital, ne fût-ce que dans l'outillage. Il y a donc dans notre groupement professionnel syndical, communauté ou tout au moins solidarité d'intérêts.

La solidarité d'intérêts exige qu'en toute action, on considère non seulement ses avantages personnels, mais ceux des collaborateurs qui travaillent sur le même chantier, ou en vivent. Cette solidarité doit présider à la conclusion de tous nos accords, écrits verbaux, ou même tacites, à nos relations entre propriétaires et fermiers, dans nos contrats de métayage, dans nos relations entre associés, entre employeurs et ouvriers. Tous doivent se souvenir que si le contrat confère des droits, il impose par le fait même des devoirs matériels, moraux et sociaux toujours, même s'ils ne sont pas explicitement spécifiés.

On reproche à nos législateurs d'être depuis vingt ou trente ans, trop souvent immiscés dans les détails des contrats entre particuliers. Cet abus n'est-il pas devenu une obligation du fait que trop nombreux étaient les citoyens qui usaient et abusent de leurs droits en négligeant de s'acquiescer de leurs devoirs. Si l'application des lois sociales en agriculture a parfois rencontré quelques résistances, c'est surtout dans les régions où on comprenait encore ses devoirs sociaux et où les lois venaient en doubler les charges en se superposant à elles.

Cette compréhension des devoirs sociaux est un peu innée chez le paysan français qui a toujours pratiqué au maximum l'entraide sociale. Restons fidèles à ces traditions d'entraide, de compréhension de nos devoirs sociaux, de solidarité professionnelle.

Reposons toutes les solutions qui tendraient à constituer des fractions au sein de la paysannerie, à y établir des barrières. Plus que jamais, dans la crise actuelle, tendons-nous la main. Tous, bons propriétaires, bons fermiers et métayers, bons ouvriers donnons l'exemple d'un syndicalisme fort, d'une paysannerie puissante et considérée parce que totalement solidaire au sein de notre union nationale des syndicats agricoles.

J. BOULANGÉ,
Président de l'U.N.S.A.

A la fête de la Chandeleur, Les jours croissent de plus d'une heure.

Etrennes d'honneur Durent jusqu'à la Chandeleur. Si, à la Chandeleur, il fait beau, l'aura du vin comme de l'eau.

Le jour de Chandeleur, Quand le soleil suit la bannière, L'hiver rentre dans sa tanière.

La Chandeleur claire Laisse un hiver arriéré.

A la Chandeleur vous croirez Qu'encore un hiver vous aurez. Quand la Chandeleur luit, L'hiver quarante jours s'ensuit.

Jouy le persesseur hyver Quelqu' d'ysait au labourer Je ne manquerais d'arriver Au plus tard à la Chandeleur.

La Chandeleur noire L'hiver fait son devoir.

La Chandeleur trouble, L'hiver redouble.

Si l'hiver ne fait son devoir En-mois de décembre et janvier, Au plus tard il se fera voir Dans le deuxième février.

C'est à la Chandeleur Que toutes bêtes sont en horreur.

Laissez passer la Chandeleuse Avec neuf lunes sans pause, Et le mardi après suivant Vous aurez Carême entrant.

Autant l'alouette chante Avant la Chandeleur, Autant se tait après.

Quand il fait froid à la Chandeleur, Ce sera été sans chaleur !

On dit communément qu'il faut manger des crêpes le jour de la Chandeleur si l'on veut avoir de l'argent toute l'année. Il est bien entendu que je ne donne ce dicton que pour ce qu'il vaut, parce que j'ai conviction que le meilleur moyen, sinon le seul, d'avoir de l'argent toute l'année, est de dépenser moins qu'on n'en gagne.

Mais les crêpes sont toujours bonnes !

Marcel FRANCE.

Des Allocations Familiales, oui !

Mais aussi le prêt au mariage !

Nous avons été parmi les premières organisations ou les premiers journaux qui aient demandé l'institut on en France, du prêt au mariage.

Il semble que le mouvement soit bien parti, usque des milieux les plus divers des vo^x s'élèvent pour réclamer l'application de la mesure la plus susceptible d'enrayer la grave crise de nuptialité dont nous souffrons.

Les pouvoirs publics sont désormais obligés de prêter une oreille attentive à nos légitimes revendications.

C'est ainsi qu'à l'inauguration de dispensaires dans les Vosges, M. Marc Rucart, ministre de la Santé Publique, amené à donner, dans son discours, quelques précisions sur les résultats obtenus dans ses services, a déclaré notamment :

« Je puis dire que le ménage actuel de français n'est pas moins fécond que le ménage allemand. En 1937, la proportion était même légèrement supérieure en faveur du ménage français. Près de 22 enfants pour 10 mariages et 20 pour les ménages allemands. Mais il y a 89 mariages en Allemagne contre 65 en France ».

Puis il parla des modalités des prêts pour lesquels on devra tenir compte des conditions de santé, des conditions d'âge, en même temps qu'un effort particulier devra être fait pour les ménages désireux de rester à la terre.

Nous sommes heureux de prendre acte du discours de M. Rucart. Mais nous lui demandons instamment de n'avoir pas de cesse qu'il n'ait obtenu du Parlement le vote d'une loi instituant le prêt au mariage.

De toutes nos forces, nous l'y aidons :

Que nul responsable cependant ne perde de vue que la famille paysanne doit la première profiter de cette mesure, si, du moins des obstacles d'ordre budgétaire interdisent qu'elle soit pour l'instant étendue à tous les jeunes français.

Pour sauver la famille française, il faut d'abord sauver la famille paysanne.

LA POLITIQUE DU BLÉ

On sait qu'un décret-loi du 12 novembre 1938 tendant à assurer l'équilibre économique et financier de la production du blé dans le cadre de la loi du 15 août 1936, a apporté d'importantes modifications à la législation antérieure et, en particulier, institué le contingentement des ventes.

Etudiant ces dispositions, la Commission générale des productions végétales et le Comité permanent général de l'Assemblée permanente des présidents des Chambres d'Agriculture ont adopté les délibérations ci-après (12 janvier 1939).

I
REGRETTE que le décret-loi du 14 novembre 1938 tendant à assurer l'équilibre économique et financier de la production du blé dans le cadre de la loi du 15 août 1936, décret-loi dont l'importance est considérable, ait été promulgué sans consultation préalable de l'Assemblée permanente des présidents des Chambres d'Agriculture, ni du Conseil central de l'Office national interprofessionnel du blé.

II
DEMEURE néanmoins à la disposition du gouvernement pour préciser les détails d'application du dit décret-loi, mais considère que les conditions exposées ci-après doivent être réalisées au préalable, sans quoi, le contingentement serait irrémédiablement voué à l'échec :

1° Limitation du taux d'extraction à 65 % — Il serait inadmissible de restreindre le droit du cultivateur de vendre sa récolte si en même temps la minoterie restait autorisée à extraire du blé infiniment plus de farine qu'avant la guerre.

Cette extraction exagérée correspond, en effet, à un accroissement du volume des excédents de plusieurs millions de quintaux de blé et contribue à la diminution de la qualité du pain.

2° Contingentement des importations de céréales secondaires de toutes provenances. — Il serait impossible d'imposer de lourds sacrifices aux producteurs, tout en laissant surcharger le marché des céréales secondaires et des issues de blé par l'importation annuelle d'une quinzaine de millions de quintaux, notamment de maïs et de riz coloniaux.

Une fois de plus, la nécessité d'une politique d'ensemble établissant un équilibre harmonieux entre l'agriculture de la Métropole et celle des Territoires d'outre-mer, est ainsi démontrée.

ÉLECTIONS A LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

Dimanche 5 Février 1939

Arrondissement de Nantes

Messieurs les Electeurs,

Mesdames les Electrices,

Par près de 9.000 vo^x, vous avez il y a 6 ans, confié votre défense agricole à : MM. BARDOUL, DE CAMIRAN, DEJOIE, DE LA GOURNERIE.

Au cours de la durée de notre Mandat, nous avons travaillé de tout notre cœur, tant sur le plan National que sur le plan Départemental.

La Session a été agitée et laborieuse. De nombreux projets de lois ou de décrets ont été proposés, tant par les Pouvoirs Publics, que par les Parlementaires et les Grandes Associations.

Plusieurs ont été retenus. Tous ont été soumis à l'examen des Chambres d'Agriculture. Certains furent repoussés, la plupart furent amendés, grâce à nos observations.

Toutes les Chambres groupées, enfin, à l'Assemblée des Présidents ont fourni un travail considérable.

Notre mandat se termine. Vous êtes invités à renouveler vos conseillers Dimanche 5 Février.

L'Honorable M. DEJOIE est décédé M. DE LA GOURNERIE se retire unanimement regretté. Il désire se consacrer au soins que nécessite la Mairie de Saint-Herblain de plus en plus importante.

Nous restons deux Conseillers sortants. Nous vous demandons de nous renouveler votre confiance.

Pour compléter notre liste, après avoir consulté diverses associations, nous avons été heureux de pouvoir obtenir le concours de deux techniciens de l'Agriculture, ce sont :

M. Pierre LUSSEAUD, Maire de Monnières, créateur du célèbre vignoble de la Gaillesmoirerie, en la Pallet, et M. Henri ROICHON, Cultivateur en Bouguenais, Administrateur à l'Union des Syndicats de la

la Défense Paysanne.

Consentants de bien vous servir, nous les présentons à vos suffrages.

DE CAMIRAN BARDOUL

AGRICULTEURS,

L'Agriculture Française, pour laquelle les temps sont durs, l'économie générale déséquilibrée, doit être défendue sans trêve ni merci.

Il n'est pas admissible que le travailleur de la Terre soit sacrifié dans la Nation à celui des autres professions.

Il doit pouvoir vivre et élever convenablement sa famille. Il n'y a pas deux catégories de Français, les agriculteurs et puis les autres.

L'amélioration du sort des cultivateurs doit être obtenue en lui conservant sa dignité et sa liberté individuelle intégrale.

Nous ne devons pas cesser d'être guidés par ce souci.

Respectueux des droits de chacun, nous devons chercher les solutions des problèmes qui nous occupent, non pas en de stériles luttes de classes ou de clochers, mais dans l'Union en vue

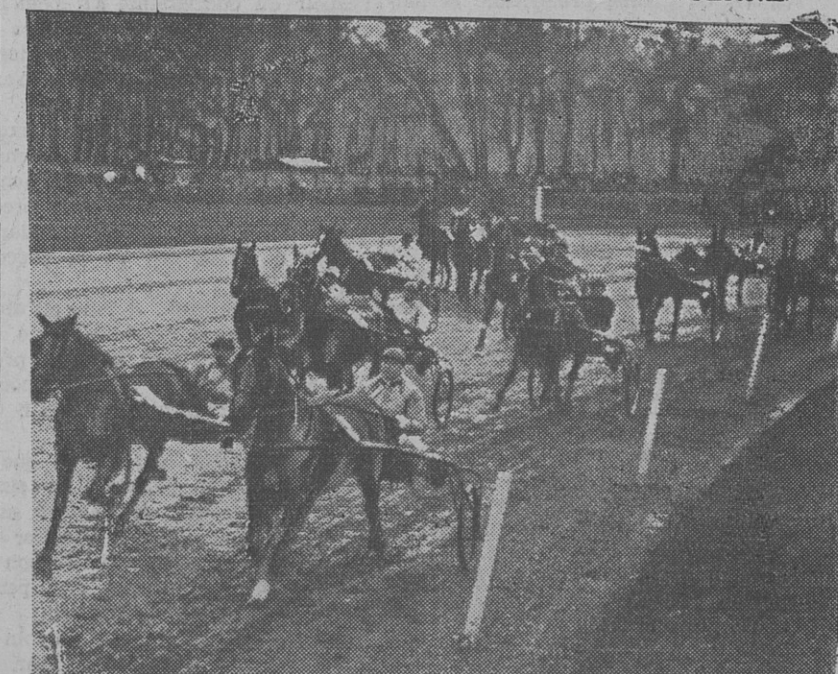
des Finances.

Sans préjuger du résultat des démarches relatives ci-dessus, le Président de la Chambre d'Agriculture tient à conserver vivement aux agriculteurs du département, comme l'ont déjà recommandé les organisations syndicales de faire sans délai aux Mairies de leurs communes les déclarations des dégâts que les gelées ont provoqués, tant sur le produit fourrager que sur les céréales.

(Communiqué de la Chambre d'Agriculture).

Un passage des concurrents dans le Grand Prix d'Amérique, qui a été gagné pour la deuxième fois par « de Sola », devant un très relevé comportant entre autre le crack allemand et Probat.

LE GRAND PRIX D'AMÉRIQUE A VINCENNES



Un passage des concurrents dans le Grand Prix d'Amérique, qui a été gagné pour la deuxième fois par « de Sola », devant un très relevé comportant entre autre le crack allemand et Probat.

APRÈS LES GELÉES...

AU SECOURS DE NOS CAMPAGNES

Le froid et les blés en terre

par Ch. CRÉPIN, Ingénieur Agricole
Directeur de la Station d'Amélioration
des plantes de grandes cultures

Depuis longtemps (1), Monsieur le professeur Schribaux a signalé au pays le danger couru par les blés à gros rendement, celui d'être détruits par un hiver rude.

Nous-même, frappés de cette faiblesse de constitution, en quelque sorte, de nos meilleurs blés, nous nous sommes préoccupés, dès 1923, de créer des types à la fois productifs et capables de résister aux hivers rigoureux. Les travaux, commencés à Grignon, poursuivis à Clermont-Ferrand de 1924 à 1927, ont été couronnés de succès à la Station d'Amélioration des plantes de Dijon, fondée en 1927 par la Compagnie P. L. M. : le 14 avril 1937, nous vous annonçons que pour l'automne, allait être mis à la disposition de la culture le premier blé français à grand rendement, résistant au froid — le blé Côte d'Or.

Les froids de décembre 1938, survenus brutalement après une période de temps doux, ont été mortels pour les blés dans une bonne partie de la France (région parisienne, Nord et Nord-Est), où les fortes gelées ont précédé de deux à trois jours des chutes de neige. L'intensité des dégâts est elle que, sauf dans le cas de variétés résistantes, la plupart des blés atteints devront être retournés.

Si nous pouvons nous permettre d'être aussi affirmatifs, c'est que nous nous appuyons sur une expérience de plus de dix années. Notre connaissance du phénomène du gel des blés et des conditions climatiques qui le régissent a été acquise dans ses grandes lignes au cours de l'hiver 1927-1928, qui avait déjà provoqué des dégâts importants dans la région parisienne et dans le Nord. Au cours des années suivantes, nos connaissances se sont précisées et perfectionnées, grâce aux observations que nous avons faites chaque hiver, soit sur des cultures faites en altitude et spécialement aménagées à cet effet.

Ces recherches ont pu être menées à bien, grâce à nos collaborateurs successifs : MM. Alphonse, Menet, Chevalier, Bataillon. Nous revendrons plus tard sur les données nouvelles qu'elles ont apportées et qui ont déjà fait l'objet d'une publication dans les Annales de la Science Agricole de Novembre-Décembre 1929.

Qu'il nous suffise d'indiquer ici trois constatations essentielles :

1° — Les effets du froid sont d'autant plus graves que le froid lui-même est survenu plus brutalement.

2° — A l'exception des blés de pays (Côte d'Or, Rouges d'Alsace, Poulettes, Montons, etc.), tous les blés français sont sensibles au froid, mais à des degrés divers : en gros, on peut distinguer trois groupes de variétés sensibles, qui sont, par ordre de sensibilité décroissante : le groupe Vilmarin 23, le groupe Vilmarin 27, et le groupe Préparateur Étienne. Nos observations, plusieurs fois répétées, ont montré que le classement relatif des variétés reste le même quelles que soient les conditions dans lesquelles le froid intervient.

3° — Sur une variété donnée, les conséquences pratiques de la gelée sont d'autant plus graves que le stade végétatif de la culture est moins avancé.

Ce sont les connaissances ainsi acquises qui nous ont permis de déclarer, dès le 3^e jour des gelées (20 décembre 1938), que l'on devait s'attendre à des dégâts très importants. Cependant, la température minima observée dans la région parisienne n'a pas été tellement basse. Notre certitude était fondée sur un fait : la brutalité avec laquelle le froid venait de succéder à une température exceptionnellement douce. Depuis lors, notre opinion a été confirmée de jour en jour par les observations que nous avons pu effectuer et, à l'heure actuelle (9 janvier), elle n'a pas varié.

Dans une bonne partie de la France, en particulier dans plusieurs des régions de grosse production, la plupart des blés sont à réensemencer. Au lendemain des froids, l'effet du gel laisse à l'esprit une impression qui n'est pas toujours conforme au devenir de l'embryon. Si l'on observe, dans le Nord ou la région parisienne, des cultures des variétés les plus sensibles (groupe Vilmarin 23), semées en novembre, on constate que la presque totalité des plantes sont irrémédiablement mortes; tous les tissus sont tués; dès le dégel, cela saute aux yeux des moins avertis.

Par contre, un certain nombre de variétés un peu moins sensibles montent à la surface du sol beaucoup de tissus encore verts, et cela produit une impression trompeuse: on espère que « ça repartira ». S'il s'agit de semences tardives (ceux dont les plantules n'ont pas encore trois feuilles), ils sont condamnés, nous en sommes sûrs, par suite de l'existence d'un phénomène que nous avons décrit en 1929 sous le nom de *décollement gangréneux*: le dégel survenu, les jeunes plantes ne sentent pas avoir tendance à mourir, la dernière feuille sortie s'allonge, de sorte que la quantité de

tissus verts paraît augmenter. En réalité, la mort s'est installée insidieusement dans la partie souterraine de la tige. La base du rhizome, au niveau du grain, prend progressivement une teinte brunâtre, indice d'une pourriture, d'une gangrène qui, en quelques semaines, aboutira à la rupture entre les racines et la tige. C'est le décollement gangréneux, qui correspond pratiquement à une condamnation à mort.

Nous en avons observé les premiers symptômes dès le 1^{er} janvier à Versailles. Quand cette pourriture de la base se sera étendue, les plantes vont jaunir et se dessécher. Il suffira de tirer très légèrement sur une feuille pour arracher la plante aussi facilement qu'on arrache les plumes à une volaille ébouillantée.

S'il s'agit de semis précoces, l'expérience de l'année 1927-1928 pouvait faire espérer qu'ils seraient capables de repartir, grâce aux racines de tallage respectées par le froid. Or, le 8 janvier, chez des blés de la sensibilité de Vilmarin 23, nous constatons que la pourriture se développe aussi bien sur le nœud de tallage que sur la base de la tige. Ces blés sont donc condamnés, même en semis précoces. Il importera de rechercher dans quelle mesure les blés du groupe Vilmarin 27 offrent le même phénomène.

Enfin, dans les semis tout à fait tardifs, qui au moment du fait n'avaient pas encore levé, deux cas sont à distinguer: pour les semis des premiers jours de Décembre, où la germination du grain avait commencé, les jeunes plantules sont tuées; rien ne lèvera sauf chez les variétés très résistantes. Au contraire, les semis effectués vers le 15 décembre n'avaient pas germé au moment des froids; les grains sont restés intacts et actuellement sont en train de germer d'une façon normale.

Dans une note ultérieure, nous reviendrons en détail sur le mécanisme du gel. Pour le moment, nous nous bornons à signaler le désastre. A titre d'exemple, dans la région comprise entre Versailles et Grignon, on peut être assuré, le 8 janvier, que plus des quatre cinquièmes des emblavures sont à refaire.

Aujourd'hui, par la tribune de l'Académie, nous adressant aux agriculteurs des régions où les fortes gelées ont précédé à neige, nous voulons les mettre en garde contre des illusions trop compréhensibles. Nous voulons leur dire qu'ils doivent dès maintenant se préoccuper de leur approvisionnement de semences pour les nombreux réensemencements qu'ils vont avoir à faire. Les agriculteurs avertis ne doivent pas attendre le moment encore lointain où tout le

monde constatera que, dans bien des champs, il n'y a plus que des cadavres.

Pour ces réensemencements, on ne peut faire appel à n'importe quelles semences: le choix des variétés convenables dépend de la région et de l'époque à laquelle on pourra effectuer les semis.

En tenant compte de ces deux considérations, voici les variétés que nous conseillons.

1. Région Nord, Nord-Ouest, région parisienne.

a) Jusqu'au 10-15 février:
Bon Moulin, Rouge de Bordeaux, Chantrelat, Flèche d'Or, Ile de France, Innovation Bataille 30, Hybrid du Jonquois, Vilmarin 29, Henri Tourneur.

b) Jusqu'au fin février:
Alliés, Argonne, Bon fernal, Hybrid de Bérac, Champ Joli, D. C. Gélif, Japhet, Olympique, Picardie-Despres, Superhâtif.

c) Après le 1^{er} mars:
Aurore, Extra-Robin 11, Florencia-Aurore, Fylgia de printemps, Henri-Kolben, Marquis (ou Manito), Superhâtif.

2. Régions du Centre et de l'Est:
a) Jusqu'au 15 février:
Alliés, Argonne, Bon fernal, Hybrid de Bérac, Champ Joli, D. C. Gélif, Japhet, Olympique, Picardie-Despres, Superhâtif.

b) Après le 15 février:
Aurore, Florencia-Aurore, Fylgia de printemps, Marquis.

3. Régions situées au sud des régions précédentes (pour lesquelles nous ignorons encore à l'heure actuelle l'importance des dégâts possibles):

a) Jusqu'au 15 février:
Auguste Ténier, Aurore, Florencia-Aurore, Fylgia de printemps, Marquis, Montana.

b) Jusqu'au 1^{er} Mars:
Florencia-Aurore.
Le blé Florencia-Aurore figure pour toutes les régions. C'est, en effet, parmi les blés de printemps, le plus précoce, et aussi celui que l'on pourra se procurer le plus facilement en quantités abondantes, puisqu'il est très cultivé en Tunisie. Il convient de signaler à son sujet qu'il n'a le peu et qu'il doit, de ce fait, être semé plus tard qu'un autre blé; en outre, il conviendra d'éprouver, avant le semis, sa faculté germinative.

En conclusion de ces conseils aux agriculteurs sur le choix des variétés de remplacement, nous devons leur faire cette recommandation capitale: Qu'il s'agisse de n'importe quelle région et de n'importe quelle variété, plus le blé sera semé tôt, plus il aura de chances de donner un rendement convenable.

Ch. CRÉPIN.
(1) Journal d'Agriculture pratique : 1907. Les problèmes agricoles traités par les ingénieurs agronomes : 1928.

L'ÉTAT DES EMBLAVURES AU 18 JANVIER 1939

Cette note est un complément à la communication que M. Schribaux a bien voulu présenter à l'Académie d'Agriculture la semaine dernière. Elle a pour but de dire nos impressions actuelles aux agriculteurs des contrées atteintes par le froid.

Parmi les emblavures endommagées, nous pouvons distinguer trois cas :

1^{er} CAS :

C'est celui des blés qui ont été complètement détruits par l'action directe du froid. Depuis le dégel, et malgré la période de temps très doux qui règne depuis une quinzaine, on ne constate aucune reprise de végétation; au contraire, les plantes sont de plus en plus affaiblies à la surface du sol. Leurs tissus sont morts, présentent une teinte d'un jaune grisâtre, et se décomposent lentement. C'est le cas en particulier des variétés très sensibles (groupe Vilmarin 23) quelle qu'ait été la date de semis, dans la plus grande partie de la région parisienne.

Un cas analogue est celui des blés semés dans la première semaine de Décembre, qui avaient germé mais n'étaient pas encore levés avant les froids : ils ne lèveront jamais.

Pour les uns et pour les autres, aucun doute n'est possible pour personne : il faut réensemencer au plus vite.

2^e CAS :

En semis de Décembre, il arrive souvent que d'autres variétés un peu moins sensibles (groupes Vilmarin 27 et Préparateur Étienne) n'ont pas subi une destruction aussi brutale. Suivant la date de semis, les plantes possèdent soit une seule feuille, soit deux feuilles. Une fois la neige fondue, on a pu observer qu'une proportion importante de ces plantes présentaient encore des tissus bien verts, souvent même on a constaté par la suite une certaine reprise de végétation : la feuille qui était en train de sortir s'est allongée de quelques millimètres. Malheureusement les agriculteurs qui suivent de près l'évolution de leurs blés s'aperçoivent maintenant, surtout depuis 4 ou 5 jours, que ceux-ci ont moins bel aspect : les plantes ont tendance à s'affaiblir, les tissus verts deviennent bruns ou grisâtres. C'est que la pourriture s'est installée insidieusement dans la partie souterraine de la plante; dès maintenant, on assiste au décollement gangréneux que nous avions annoncé la semaine dernière, la plante de blé est « coupée entre deux terros », séparée de ses racines, elle meurt, il suffit de tirer très légèrement pour l'arracher sans difficulté.

Sauf quand il s'agit de variétés résistantes (Côte-d'Or Rimpun, blés de pays de l'Est) la presque totalité des blés semés plus tard que la première semaine de Novembre, blés à une ou deux feuilles, sont condamnés à une mort certaine, du fait du décollement gangréneux.

Il faut donc les refaire aussi vite qu'il sera possible.

3^e CAS :

Le dernier cas à considérer est celui des variétés pas très sensibles, semées en Octobre ou dans les trois premiers jours de Novembre. Ces blés avaient au moins deux feuilles développées au moment des froids : suivant la date de semis, la troisième feuille pointait ou était elle-même bien développée, pour les semis les plus précoces, la quatrième feuille était sortie et déjà plus ou moins longue.

On assiste depuis quelques jours dans les blés de cette catégorie, à un départ de végétation très net chez les plantes qui, après le froid, n'étaient ni mortes ni très fortement endommagées. La troisième (ou la quatrième) feuille s'allonge, une talle, parfois deux se développent vigoureusement, l'embryon se hérise d'une multitude de petites languettes bien vertes, bien dressées, qui paraissent de bon augure.

Le pourcentage des plantes qui « repartent » ainsi est très variable selon les régions, et dans chaque région, selon les champs, il va de 100 à 20, à 50, 60 %, parfois davantage. Seulement, si l'on arrache quelques unes de ces plantes, on s'aperçoit que la région du grain et des racines primaires est toujours le siège d'une pourriture, d'une gangrène, très souvent, affectant le nœud de tallage, c'est sur ce nœud que devraient se développer les racines secondaires, seules capables d'assurer maintenant la nourriture de la plante. En définitive c'est la talle qui s'est engagée, au niveau du nœud de tallage, entre la gangrène endommageant et la formation des racines nouvelles, que dépend la survie de chaque plante prise en particulier. Le sort de l'embryon dépend à son tour du nombre de plantes qui parviendront à survivre.

Id est, il est impossible de généraliser, et y a autant de cas d'espèce que de champs. Chaque cultivateur appréciera, dans une quinzaine de jours, si les plantes survivantes sont suffisamment nombreuses pour assurer une récolte à peu près normale. N'oublions pas que dans ces champs où quelque espoir demeure, l'application immédiate de 100 ou 200 kilos de nitrate peut avoir les plus heureux effets sur la reprise d'un grand nombre de plantes.

Selon la densité du semis, on pourra avoir intérêt à conserver une emblavure au 50 %, voire 30 ou 25 % des plantes auront survécu, qu'il

de lui substituer un blé alternatif ou un blé de printemps. C'est la question d'appréciation et aussi de risque à courir, car en l'état actuel de nos connaissances, personne ne peut émettre pour de tels champs, un pronostic précis et certain.

Dans le Nord de la France, la sagesse ancienne dit : « un blé gelé se défait jusqu'au piquet » (Le piquet — de pique — s'ape — c'est la moisson). Les anciens ont donc remarqué que dans un blé qui a souffert du froid, et malgré la reprise de nombreuses plantes on voit mourir peu à peu, au cours de la saison, une partie de ces plantes. Ne s'agit-il pas des effets à retardement de la gangrène ? Il est vrai que nos pères ne disposaient pas de ce merveilleux cordial qu'est le nitrate, et que s'il en avait, on peut espérer sauver une partie des emblavures qui constituent cette 3^e catégorie.

Reste un point particulier qui a son importance, et sur lequel M. Laité a attiré notre attention: il faut songer, non seulement à réensemencer les terres, mais encore à mettre en réserve les semences nécessaires aux emblavures de l'automne prochain.

Dans la liste des variétés que nous avons données précédemment, plusieurs variétés d'automne de grand mérite ne figurent pas parce que en semis postérieur à Décembre, elles risquent de monter très mal et de ne fournir qu'une récolte dérisoire. Or, les multiplications de ces variétés ont été plus ou moins complètement détruites et, comme on n'en réensemencera pas ainsi dire, pas on ne récoltera des semences qu'en quantité insuffisante.

Pour ces variétés, il faut donc se préoccuper de conserver du grain de la récolte 1938, que l'on utilisera pour les semencements de l'automne 1939. Le grain de deux ans, s'il a été récolté et conservé dans de bonnes conditions, est capable de germer normalement comme le grain de l'année, avec une vigueur à peine moindre.

En résumé, voici les conseils qui, le 18 Janvier, peuvent être donnés aux agriculteurs :

1 Pour les blés qui correspondent au premier et au deuxième cas ci-dessus envisagés, réensemencer dès que le temps va le permettre, et dans ce but se procurer dès maintenant — si ce n'est pas déjà fait — la semence en blés alternatifs.

2 Pour les blés du troisième cas, ne traiter tout de suite, observer après la reprise de végétation (au cours de la première quinzaine de Février) si le peuplement est suffisant et, dans la négative, se résoudre à réensemencer en blés alternatifs ou en blés de printemps.

3 En ce qui concerne les variétés non alternatives dont les emblavures sont détruites, conserver soigneusement du grain sain de la récolte 1938, destiné aux emblavures de l'automne prochain.

Les dégâts causés aux Blés et la situation du marché

Sans qu'il soit possible d'évaluer encore de façon définitive la gravité exacte des dégâts, il est certain que les blés ont très gravement souffert de la gelée.

Dans les départements des régions Nord-Parisienne, Ouest, Centre-Ouest, Est, Centre, notamment, des exemples de destruction complète de : 50, 75, 80 % sont fréquemment cités.

Dans les terres saines, les producteurs procèdent en toute hâte au réensemencement. Toutefois, l'état des terres, fortes et humides, ou les conditions régionales de climat ne le permettent pas.

On ne sait encore dans quelle mesure les blés détruits pourront être remplacés ; ni, d'autre part, quelle sera en définitive l'évolution des blés plus ou moins atteints.

La prochaine récolte subira un sérieux déchet ; mais, sans le froid, elle pouvait être encore très excédentaire. Il est donc impossible de dire, à l'heure actuelle, ce qu'elle sera en définitive par rapport aux besoins.

Faut-il suspendre les mesures de réorption ?

Problème délicat.

L'excédent reporté — en poursuivant la réorption comme ces derniers mois — serait probablement d'une vingtaine de millions de quintaux, peut-être même bien plus élevé.

Le Comité Directeur de l'Association Générale des Producteurs de blé a estimé qu'il ne faut pas actuellement suspendre les mesures de réorption.

Si l'on arrêtait maintenant et que l'évolution des blés en terre ou refaits était favorable dans un ou deux mois, un retard irréparable serait apporté à une politique de réorption bien trop lente déjà depuis le début de la campagne.

Si l'on continue à résorber et que, dans un mois, des craintes graves se confirment sur le sort de la prochaine récolte, il sera temps de suspendre l'approvisionnement du pays ne sera pas compromis par la réorption pendant ces quelques semaines d'attente. Une enquête est faite dans toute la France sur l'état des blés. Nous tiendrons nos lecteurs au courant.

L'intervention de nos parlementaires

Un certain nombre de députés des régions de l'Ouest, parmi lesquels MM. DE LA FERRONNAYS, EMERAND, BAROUL, JEAN LE COUR GRAND-MAISON, DUTERTRE DE LA COUDRE, DE MONTAIGU, DE ST-PERN, DE TINGUY DU POUET, ROCHE-REAU, BOUX DE CASSON, DE CHABOT, MONTIGNY, COINTREAU, etc., ont déposé une Proposition de Loi tendant à accorder une aide collective aux agriculteurs de nos régions, victimes des gelées.

Voici cette Proposition de Loi :

EXPOSE DES MOTIFS

L'élevage tient, dans les régions de l'Ouest, une place particulière importante, absorbant une grande partie de l'activité agricole. Partout où l'herbe ne croît pas en abondance, des cultures fourragères favorisées par un climat habituellement doux et humide, se sont répandues. Spécialement pendant l'automne et l'hiver, la nourriture des animaux est assurée, en grande partie, par les navets et les choux fourragers. De temps à autre, le froid détruit bien quelques-unes de ces plantes, mais la plus grande partie demeure et fournit une nourriture abondante jusqu'au mois d'avril. Les betteraves et les rutabagas engrangés complètent les rations.

L'été, comme le printemps 1938, on n'a eu d'une sécheresse exceptionnelle. La récolte de foin, dans les départements de la Vendée, de la Loire-Inférieure, du Maine-et-Loire, des Deux-Sèvres, de la Vienne, de la Charente-Inférieure, de la Charente, de la Sarthe, de la Mayenne, a été presque nulle ou tout au moins largement défectueuse. Les cultures de choux, de navets et de rutabagas. Celles-ci se sont fort bien développées et il semblait que les conséquences de la sécheresse seraient largement atténuées.

Malheureusement, les gelées de la fin de l'année 1938 et du début de 1939 sont survenues, atteignant une intensité jusqu'alors inconnue dans ces régions. Les choux, les navets et les rutabagas ont été complètement détruits, ce que, de mémoire d'homme, on n'avait jamais vu.

Quelques cultivateurs ont essayé de faire consommer à leurs animaux les plantes décomposées par le gel. L'ingestion de cet aliment a été fatale. Tous les animaux qui en ont absorbé en sont gravement incommodés quand ils n'en meurent pas.

Il y a là un désastre sans précédent. Dans le département de la Vendée, en particulier, on peut dire que le cheptel est menacé de disparaître, rien ne pouvant assurer son alimentation.

Le Comité Départemental du Front Paysan de la Loire-Inférieure, nous communique :

Le Comité Départemental du Front Paysan de la Loire-Inférieure, à Nantes, après avoir examiné le nouveau régime des Allocations Familiales agricoles, institué par les décrets-lois des 31 mai et 14 juin 1938, se faisant l'interprète des revendications paysannes,

ADRESSE aux Pouvoirs Publics une protestation énergique contre la situation qui est faite aux cultivateurs par l'application des décrets pris.

Ces décrets-lois sont inadmissibles, car :

— Ils demandent aux chefs d'exploitation de verser des cotisations pour tous les membres majeurs de leur famille travaillant avec eux et logeant sous leurs toits : ascendants, descendants, frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, sans tenir compte de leur capacité de travail.

— Ils offrent à ces cultivateurs le

moyen d'éviter le versement de ces cotisations par l'établissement d'un contrat ou d'une déclaration d'association dans les pertes et les bénéfices de l'exploitation, ce qui, dans l'avenir, constituerait une atteinte grave à l'autorité du chef de famille et présenterait un danger de dissociation de la famille paysanne.

— Ils mettent à la charge des cultivateurs exploitants des cotisations qu'ils sont dans l'impossibilité de récupérer sur la vente de leurs produits et, par voie de conséquence, les obligent aux renvois de collaborateurs qui s'en vont à la ville allongés la liste des colères.

PROTESTE également :

Contre les dispositions du décret du 14 juin 1938 qui n'accorde aux exploitants que des allocations dérisoires, ceux-ci devant, pour en bénéficier, renoncer à l'encouragement national, et en particulier contre le fait que plus la famille est nombreuse, plus elle est défavorisée.

Après avoir choisi l'un ou l'autre régime, le père de famille paysan ne pourra pas avoir :

— Ils offrent à ces cultivateurs le

DECLARE: que les Paysans ne peuvent supporter plus longtemps le poids de toutes les charges sociales, alors que leurs familles sont exclues de tous encouragements légitimes.

DEMANDE: aux Pouvoirs Publics, pour arrêter la désertion des champs et permettre aux Paysans et à l'ouvrier agricole de vivre à la Terre aussi bien qu'ailleurs, l'application immédiate de la solution syndicale de l'Union Nationale des Syndicats Agricoles: allocations pour tous les Paysans payées par les produits comme dans l'industrie, gérées par la profession.

Pour le Comité Départemental, Le Président: cultivateur-marchand, Pierre ELUER.

Gelée, Disette, Trèfle incarnat

La gelée a été pour toutes les cultures servant à l'alimentation du bétail, catastrophique.

Les choux, les navets, ont été détruits; les colza fourragers très atteints, même les betteraves conservées dans des silos insuffisamment protégés, ont été touchées, et cette réserve fourragère a été partiellement anéantie.

Si l'on ajoute à cela la sécheresse du début de 1938, qui a entravé le développement du foin et diminué la récolte, celle de juillet et d'août qui fit consommer prématurément la paille réservée fourragère, on voit que la situation du bétail de l'Ouest est très compromise.

Cependant, il y a actuellement une lueur d'espérance, les trèfles incarnats faits dans les blés ont résisté à la gelée, et c'est actuellement tout l'espoir du cultivateur, s'il peut faire durer ses réserves fourragères jusqu'à la fauchaison de son premier trèfle, son bétail est sauvé, sinon c'est la vente à perte.

Et l'on voit actuellement nombre de cultivateurs employer des engrais azotés, nitrates particulièrement, à hautes doses, pour arriver à forcer le trèfle, à lui faire progresser dans le temps, à lui donner de la précocité. C'est bien.

Du trèfle précoce, il faut en obtenir pour le faucher de suite et le faire manger, mais il faut aussi le prévoir mûr et à point pour qu'il soit nourissant et bien accepté du bétail. C'est mieux.

Si l'on pousse le trèfle et que par suite du temps pluvieux ou simplement du manque de chaleur ou de temps, on ne puisse le récolter mûr, on risque d'avoir une fauchaison tardive et un foin ligneux, dur, peu digestible et délaissé du bétail. L'idéal est donc d'avoir du foin tout jeune à point, c'est-à-dire mûr, tendre et sans lignosité au fur et à mesure des besoins de la consommation par le bétail.

C'est cet espacement, dans la maturité des diverses parties du champ qu'il s'agit de réaliser. Pour cela il faut d'abord calculer d'après le nombre de têtes de bétail à nourrir, la surface à pousser le plus rapidement, en tenant compte de l'équivalence suivante : 40 kilos environ de foin vert de trèfle incarnat, ou à peu près la même valeur nutritive de 10 kilos de foin sec; un bon rendement moyen en trèfle est de 20.000 kilos à l'hectare.

Sur ces bases et selon la grandeur du champ, on le divise en 2, 3, 4 parties ou plus, que l'on fumera différemment pour obtenir l'effet d'échelonnement de la récolte désirée.

Comme base de fumure il faut employer du :

Chlorure de potassium : 150 kilos, mélangé avec du superphosphate : 300 kilos.

Puis, en plus sur la première parcelle (où l'on veut obtenir le maximum de précocité, du nitrate à la dose de 150 kilos à l'hectare, mis de préférence en deux ou trois fois (le mélange avec le chlorure de potassium peut parfaitement se faire).

Sur la parcelle 2 qui ne doit être mise que 10 jours après, même base de fumure : chlorure de potassium et superphosphate, mais au lieu d'azote sous la forme précédente, une fumure mi-nitrique, mi-ammoniacale, l'azote ammoniacal étant mis le premier.

Sur les autres parcelles, une fumure semblable, l'azote nitrique étant mis de plus en plus tard, mais cependant avant le début de la floraison.

Ainsi, en ajoutant de cet engrais, on pourra obtenir, selon le temps et les pluies, les deux effets de précocité et de succession dans la maturité.

Cela fait de la main-d'œuvre supplémentaire dira-t-on. Peut-être, mais il est un fait certain, c'est que ceux qui sauront jouer de l'engrais sur leur trèfle incarnat, gagneront de l'argent sur leur bétail.

R. de DREUZY.

LA VILLETTE

Lundi 23 Janvier 1939 Jeudi 26 Janvier 1939

COURS OFFICIELS				
Viande nette				
Espèces	Ext. (1)	1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.
Bœufs	11.50	9.90	8.50	6.80
Vaches	11.90	9.80	7.60	6.20
Taureaux	8.80	8.10	7.50	6.80
Veaux	17.30	15.50	13.60	12.50
Moutons	20.80	19.80	15.60	12.40
Porcs	13.42	12.86	11.86	8.86
Brebis	de 9.90 à 13.40			

COURS OFFICIELS				
Viande nette				
Espèces	1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	Ext.
Bœufs	10.00	8.20	7.00	11.20
Vaches	10.00	7.80	6.40	11.20
Taureaux	8.20	7.60	7.00	8.90
Veaux	15.90	14.00	12.20	17.60
Moutons	20.00	15.90	12.80	21.00
Porcs	12.86	11.86	8.86	13.42
Brebis	de 10 à 13.80			

(1) Cours officiels.

(1) Cours officiels.

Gros Bœufs

Arrivages : 3.515 bœufs, 226 vaches, 410 taureaux ; réserves vivantes aux abattoirs 1.139 ; introduction directe 631 ; renvoi, 205 bœufs ; 280 vaches ; 55 taureaux.

Bœufs. — Blancs extra 5.20 à 5.40, première qualité 4.90 à 5.10 ; grossier 4.40 à 4.80 ; gros bœufs 4.70 à 5 ; gris Ouest : extra 4.50 à 4.80 ; bons gris 4.10 à 4.40 ; ordinaire 3.60 à 4 ; bretons, jeunes extra 4.50 à 4.80 ; bons 4 à 4.40 ; ordinaire 3.50 à 3.90 ; grossier 3.50 à 3.70.

GENÈSES. — Extra blanche 5.30 à 5.50 ; rouge 4.80 à 5.10 ; gris 4.50 à 5.20 ; ordinaire 4.40 à 4.60.

VACHES. — Jeunes, première qualité 4.50 à 4.90 ; bonnes 4.20 à 4.40 ; vieilles 2.90 à 3.50 ; viandes à saucisson 1.90 à 2.40.

TAUREAUX. — Bretons 4.20 à 4.70 ; jeunes 3.90 à 4.30 ; grossier 3.40 à 3.80.

Veaux

Arrivages : 1.893, réserves vivantes 774 ; introduction directe 1.671 ; renvoi 100. Veaux fourrageux extra 7.30 à 7.60 ; ordinaire 6.80 à 7.20 ; extra 7 à 7.50 ; autres bons 6.80 à 7.40 ; ordinaire 6.50 à 7.20 ; angevin 6.70 à 7.20 ; bretons 5.90 à 6.40 ; bretonnais 4.40 à 4.90 ; petits veaux de ferme 1.80 à 2.140 ; extra 7.90 à 8.90.

Porcs

Arrivages : 12.911, réserves vivantes 2.062, introduction directe 2.183, renvoi 190.

AGNEAUX. — Laitons extra, Loiret 9.90 à 10.40 ; croisés 9.70 à 10.30 ; dishleys 9.70 à 10.40 ; bretons 8.30 à 9.30 ; vendéens 8.50 à 9.

MOUTONS. — Peloton 7.80 à 8.40 ; dishleys 7.70 à 8.10 ; marseillais 7.20 à 7.50.

BREBIS. — Peloton 5.40 à 6 ; dishley 5.70 à 6.20 ; vieilles brebis 4.40 à 4.80.

Porcs

Arrivages : 958, réserves vivantes 1.354, introduction directe 3.733 ; renvoi, néant.

PORCS. — Maigres extra 9.30 à 9.40 ; bons maigres 9.10 à 9.30 ; cochons épais 8.60 à 9.10 ; gros gras 8.20 à 8.60 ; petits maigres 8 à 8.50 ; fond parquet 8 à 8.50 ; craonnais 9.20 à 9.40 ; vendéens 9.10 à 9.40.

COCHONS. — 6.30 à 7.

Arrivages de la Région à la Villette

Côtes-du-Nord. — 20 bœufs, 10 vaches, 5 taureaux, 40 veaux, 100 moutons.



Bonifications aux assujettis aux allocations familiales agricoles

La Direction des Services Agricoles communique :

Il est rappelé aux intéressés que les articles 5 et 6 du décret-loi du 31 mai 1938 prévoient que les chefs d'exploitation assujettis aux allocations familiales peuvent bénéficier de bonifications venant en déduction de leur cotisation, lorsqu'ils se trouvent dans un des cas suivants :

1^{er} : Assujettis ayant au moins deux enfants à charge, et non inscrits au rôle de l'impôt général sur le revenu.

— Suivant que le nombre des enfants à charge est de 2, 3, 4, 5 ou plus, la bonification peut être au plus de 1/2, 2/3, 3/4, ou 4/5 de la cotisation. Pour le calcul des bonifications, le nombre des enfants de la femme veuve ou divorcée, non remariée, sera majoré d'une unité.

2^o : Assujettis occupant des salariés pour un total inférieur à 75 journées de travail par an. — Dans ce cas, la bonification sera au plus égale à la moitié de la cotisation et ne pourra se cumuler avec celle des cas précédents.

Pour que les chefs d'exploitation puissent bénéficier de ces bonifications, ils doivent, en application du décret du 1^{er} septembre 1938, remplir les formalités suivantes :

1^{re} Assujettis ayant des enfants à leur charge. — Dans le courant du mois d'octobre de chaque année, ils doivent adresser à la caisse à laquelle ils sont affiliés, une déclaration à la forme annexée aux documents suivants :

a) État de vie collectif établi par le maire, indiquant à la date du 1^{er} octobre le nombre des enfants à charge, au sens de l'article 74 b du livre 1^{er} du code du travail ;

b) Certificat de non-inscription au rôle de l'impôt général sur le revenu

La Vie Syndicale

SYNDICAT CANTONAL DE PONTCHATEAU

Dimanche 29 janvier, à 9 heures du matin, salle du Café Sarraud, à Pontchâteau, assemblée générale des membres du Syndicat.

M. Jean de Frémond, président de la Coopérative Centrale, et Faivre, prendront la parole.

Tous les adhérents sont priés d'y assister.

Le Président : E. Grand.

SAINT-GILDAS-DES-BOIS

En raison de la réunion des chefs de famille, présidée par M. l'abbé MAHOT, qui doit avoir lieu dimanche prochain, après la grand-messe, à Saint-Gildas-des-Bois, nous reportons à une date ultérieure la réunion des membres du syndicat, que nous devions faire ce dimanche 29 janvier à la même heure.

Nous adhérents ne pourrions qu'approuver les raisons qui nous ont incité à prendre cette décision.

THOUARÉ

Mardi 31 janvier, à 7 h. 30 du soir, Café Dupé, au bourg de Thouaré, grande réunion de défense agricole.

M. Marcel Chauveau, administrateur du Syndicat et de la Coopérative, président des producteurs de Chanvre d'Osier, et Faivre, prendront la parole.

Tous les agriculteurs sont cordialement invités.

LA CHEVROLIÈRE

Jeudi 2 février, à 7 h. 30 du soir, salle du Patronage, à la Chevrolière, assemblée générale des membres du syndicat local.

M. Faivre prendra la parole.

Tous les adhérents sont priés d'y assister.

Le Président : J.-B. Guillon.

SYNDICAT AGRICOLE ET VITICOLE de la Région d'Anenion

Dimanche 5 février, à 9 h. 30 du matin, salle des Fêtes de la Mairie d'Anenion, assemblée générale des membres du syndicat.

Conférences agricole et viticole par MM. Faivre et E. Vinet, ingénieur agronome, directeur adjoint de la Station Cœmologique d'Angers.

Tous les agriculteurs et viticulteurs sont cordialement invités.

Le secrétaire général : E. Toubiane.

RÉUNION DE DIRIGEANTS DE MUTUELLES-BÉTAIL A SAINT-COLOMBIN

Une réunion de dirigeants de Mutuelles Bétail se tiendra à Saint-Colombin, le dimanche 5 février, à 14 heures, salle du patronage.

A cette réunion seront admis tous ceux qui intéressent les questions d'assurance bétail. On y discutera l'interprétation qu'il convient de faire des statuts qui régissent habituellement nos mutuelles.

Albert BOUCHER.

LE DRESNY

Mardi 7 février, à 7 h. 30 du soir, salle du Café Fauconnier, au Dresny, en Pléssé, réunion des membres du Syndicat.

Conférence par M. Faivre.

Tous les agriculteurs sont cordialement invités.

SAUTRON

Voici la composition du bureau du nouveau syndicat agricole de Sautron :

Président : M. Henri Brochard.

Vice-présidents : MM. Henri Lucas et Pierre Ragaud.

Secrétaire : M. Redor, au bourg.

Treasury : M. Pierre Moïsson fils.

Conseillers : MM. Francis Deniaud, Pierre Deniaud, Joseph Jahand, Jean Ricard, Louis Jahan fils, Pierre Yvon et Joseph Lucas.

Tous nos compliments aux nouveaux administrateurs.

LES SORINIÈRES

Nous avons appris avec plaisir que notre sympathique et dévoué agent des Sorinières, M. AUBIN, ancien blessé de guerre, du 6^e d'infanterie coloniale, venait de recevoir la Médaille Militaire.

Nous nous joignons à ses nombreux amis pour lui adresser nos bien vives félicitations pour cette distinction bien méritée.

Séateurs

Très bon séateur à crin, longueur 23 cm., qualité parfaite, modèle garanti. Prix net pour nos Adhérents : 16 frs. Marchandise à prendre à nos Bureaux à Nantes.

Autres modèles, nous consulter.

FAIRE LIRE CE BULLETIN A TOUT DE VOUS, C'EST RENDRE SERVICE A VOS VOISINS.

ELECTIONS AUX CHAMBRES D'AGRICULTURE

Cultivateurs !

Votez tous le 5 février pour la liste d'Union Agricole et de Défense Paysanne

Ancien arrondissement de Châteaubriant

LISTE D'UNION AGRICOLE ET DE DÉFENSE PAYSANNE

MM :

R. ERNOUL de la PROVOTÉ, à Châteaubriant, membre sortant ; Président du Comité Agricole des Cantons de Châteaubriant, Moisdon-la-Rivière, Rougé et Saint-Julien-de-Vouvantes ; président du Syndicat des éleveurs de la race Maine-Anjou de la Loire-Inférieure.

J.-B. LERAY, à Saint-Mars-du-Désert, membre sortant ; Président des d'Agri-culteurs de la Loire-Inférieure ; membre du Conseil d'Administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Loire-Inférieure.

F. MICHEL, à Mouais, par Delval ; Agricul-teur, maire de Mouais ; président de la Caisse de Crédit Agricole du Canton de Derval ; membre du Conseil d'Administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Loire-Inférieure.

A. PASGRIMAUD, à la Grignonais, par Vay ; Agricul-teur, Conseiller municipal de la Grignonais ; lauréat du concours des blés en 1929-1931-1933.

« Messieurs les électeurs,

« Nous venons solliciter vos suffrages pour vous représenter à la Chambre d'Agricuture de la Loire-Inférieure.

« Vivant au milieu de vous, nous connaissons habitude sur différents points de l'arrondissement, vous pouvez facilement nous rencontrer.

« Nous connaissons vos besoins et vos inspirations, nous ferons tous nos efforts pour les faire triompher.

« Les Chambres d'Agricuture, malgré leurs pouvoirs trop restreints, ont cependant fermement agi pour que les questions agricoles soient examinées et résolues avec plus de justice et en prenant l'avis des sociétés et syndicats qui vous représentent.

« Nous luttons pour que les Chambres d'Agricuture qui défendent vos intérêts soient plus écoutées ; les vœux qu'émet la votre sont portés à la réunion des présidents, à Paris, et inlassablement défendus par notre président, M. Raymond Lefèvre.

« Pour que nos avis aient plus de poids, il faut que nous puissions parler au nom de vous tous : propriétaires, fermiers, ouvriers agricoles, tous unis dans les mêmes revendications, comme nous sommes tous liés par les mêmes intérêts.

« Allez tous voter le 5 février prochain.

« Vous trouverez des bulletins dans vos mailles »

Signé : R. Ernoult de la Provoté, Châteaubriant, membre sortant ; J. B. Leray, à Saint-Mars-du-Désert, membre sortant ; F. Michel, à Mouais ; A. Pasgrimaud, à la Grignonais, par Vay.

ASSOCIATIONS AGRICOLES

BARANGER, Président des Caisse Rurales.

GUILLARD PÈRE, maraicher, Vice-Président de la Caisse Régionale Accidents de Bretagne.

DE SESMAISONS, Conseiller Général, Vice-Président du Syndicat Central et de la Coopérative Centrale des Agriculteurs de la Loire-Inférieure.

MONNIER, Président de la Coopérative Agricole de Nantes.

SAVELLI, ingénieur agronome, la Chapelle-sur-Erdre.

BIBLIOGRAPHIE

La pomme de terre

CULTURE — SELECTION UTILISATION

par A. GAULT, Ingénieur agricole, secrétaire général de l'Union des Syndicats agricoles de l'Ille-et-France

Préface de M. L. BRETIGNIERE, Professeur à l'Ecole Nationale de Grignon

Au moment où un très gros effort est poursuivi en France pour l'amélioration de la culture de la pomme de terre, pour la lutte contre ses ennemis, et surtout pour la sélection rationnelle des variétés, il était nécessaire de condenser aussi complètement que possible dans un ouvrage de grande diffusion, non seulement les plus récentes techniques qui doivent être conseillées aux agriculteurs, mais aussi la position économique actuelle de cette production.

Tous ceux qui cultivent la pomme de terre, du plus petit au plus grand, de l'amateur de jardin aux grands planteurs industriels y trouveront les renseignements et les connaissances qui leur sont indispensables pour résoudre au mieux l'ensemble des problèmes techniques et économiques soulevés actuellement par l'une des plus importantes cultures françaises.

Un volume in-16, couverture illustrée. Le volume : prix, 12 fr. 50. (Ernest Flammarion, éditeur, 26, rue Racine).

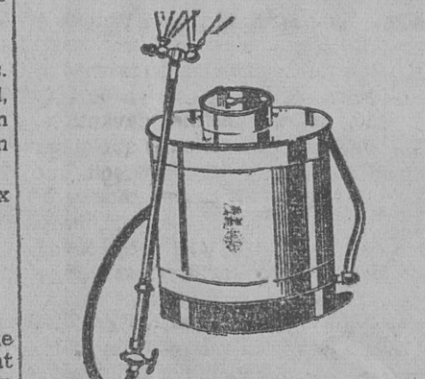
Pour vos céréales d'hiver, en couverture : Phosamo Riche, ou mieux Phosamo Spécial ; pour céréales de printemps, à enfouir : Phosamo Normal.

Secours à attribuer aux agriculteurs pour pertes subies du fait de la fièvre aphteuse

Le montant des secours prévus au chapitre 98 du budget du ministère de l'Agriculture, exercice 1938, et attribués conformément aux dispositions du décret du 1^{er} avril 1938, est calculé, pour les pertes subies au cours des années 1937 et 1938, d'après un barème progressif dans lequel le taux appliqué est fonction croissante de la proportion de perte, par rapport à la valeur du cheptel et varie entre un minimum de 14 p. 100 et un maximum de 70 p. 100.

Pulvérisateurs à dos

Indispensables dans toute exploitation ; pour le traitement des arbres fruitiers, la destruction des mauvaises herbes dans les blés, la lutte contre le doryphore, le traitement de la vigne, la désinfection des étables, écuries, etc... Contenance 15 litres, fabrication très robuste.



En CUIVRE ROUGE225»

En CUIVRE PLOMBE.....245»

Prix nets pour nos adhérents, appartenant à prendre à nos Bureaux ou départ Nantes.

Ces prix ne seront valables que jusqu'à épuisement des quantités restantes.

Nous pouvons fournir en supplément :

Rampe plombée pour l'acide : 40 fr.

A 3 jets.....58 fr.

A 4 jets.....58 fr.

Alonges de lances pour arbres fruitiers :

Longueur 0 m. 50.....15 fr.

Longueur 1 m. 00.....25 fr.

Longueur 1 m. 50.....35 fr.

Pour revigorer vos herbages, fatigués par les gelées, en février-mars, épandez 2 à 300 K^g de Phosamo Normal, et hersez.

L'APICULTURE EN BRETAGNE

De tous temps, l'apiculture a été en honneur en Bretagne. Pendant longtemps, ce fut la région où les ruches d'abeilles étaient les plus nombreuses sur une surface donnée. Le climat doux et tempéré de la Bretagne, la nature de son sol, favorisant la culture du sarrazin, le genre de vie de nos populations bretonnes, où nulle autre part en France les vieilles traditions se sont, aussi bien conservées, en sont les causes principales.

Bien rares étaient les cultivateurs qui ne possédaient pas quelques ruches. Les ruches usitées étaient la ruche fixe en paille ou en bourdaine tressée. En Octobre-Novembre, les « ramasseurs » : courtiers de négociants en miel, passaient chez les Agriculteurs et achetaient les colonies les plus lourdes. Les cultivateurs choisissaient généralement les plus vieilles, celles dont souvent l'âge était noté par des encoches sur le bout d'un croissant, et le ramasseur partait en laissant autant de mèches de soufre, qu'il avait acheté de paniers. Les vaches se faisaient généralement, au kilo ne de breches. Le vendeur étouffait les abeilles. Plus tard, un jour fixé par l'acheteur, ce dernier passait avec une charrette et des tonneaux défoncés. Il posait les paniers et leur contenu était encaissé dans les fûts. Ceux-ci étaient dirigés ensuite chez le négociant en miel qui se chargeait de presser les rayons et d'en retirer le miel et la cire. Sur certains points de Bretagne, les ruches étouffées étaient portées sur le marché où des courtiers les achetaient et prenaient livraison.

Pour le cultivateur, aucune mise de fond, de travail seulement. Les ruches, que ce soit en paille ou en bourdaine, étaient fabriquées le soir, pendant les longues veillées d'hiver. A la période d'essaimage, la garde du rucher était confiée le plus souvent aux vieillards gens qui avaient la charge d'arrêter les essaims, les ombres, et miellée donne, il faut surveiller attentivement les ruchées, car les apports journaliers peuvent être importants. Il arrive parfois qu'une colonie amasse plus de dix kilogrammes dans une journée.

L'avenir de l'apiculture est des plus encourageants. Le ton miel de Bretagne est de plus en plus demandé, et malgré quelques années déclinaires que nous venons de subir, cette branche indispensable de l'Agriculture est appelée à prendre un bel essor.

J'ai dit : cette branche indispensable de l'Agriculture, et c'est réel. Darwin a dit avec forte raison, que si par un cataclysme quelconque, les abeilles venaient à disparaître, c'est par dizaines de milliers que les espèces de plantes disparaîtraient de la surface du globe, n'ayant plus l'agent qui leur assure la reproduction en fécondant les fleurs.

les mettre en ruche. Une fois l'essaim en ruche, bien souvent, on ne s'en occupait plus. Cependant on trouvait parfois de vrais amis des abeilles, qui entretenaient soigneusement les abords du rucher, et qui, par les longues périodes de froid, donnaient aux ruches, qu'ils avaient notés comme légères, un peu de miel additionné d'eau, ou encore de la farine pour leur aider à passer l'hiver. Les abeilles faisaient un peu partie de la famille, elles étaient mieux considérées que les animaux, et s'il survenait un deuil dans la famille, les abeilles étaient prévenues, et chaque ruche était pourvue d'une étoffe noire en signe de deuil.

Il n'était pas rare de trouver des ruches de 50 à 100 paniers chez le même cultivateur. Le produit que donnaient les ruches n'était pas à dédaigner surtout à une époque où les ressources du cultivateur étaient maigres. Par les tonnes annuelles, certains payaient une bonne partie de leur fermage avec leur récolte de miel.

Etienne GIRAUD, Président de la Société d'Apiculture de la Loire-Inférieure.

Avant de semer les primeurs (petits pois en particulier) et sur vignes, 3 à 400 K^g de Phosamo Normal, ou de Phosamo Riche, ce sera la meilleure fumure à apporter à vos terres.

Semences

les meilleures de France

LES PLUS FORTES RECOLTES SONT OBTENUES AVEC ES

Céréales

de Betteraves Fourragères de Jardinage

Récoltées par les Etablissements

DENAIFFE

à CARIGNAN (Ardennes) et à La Menitre (M.-et-L.)

CATALOGUE ILLUSTRÉ GRATUIT

Offres et Demandes

(Service réservé à nos Adhérents) Ecrire ou s'adresser au Syndicat, 3, Place Petite-Inde, NANTES

TARIF Pour une seule insertion : 6 fr. par annonce de 5 lignes maximum 1 fr. 25 par ligne supplémentaire

OFFRES

N^o 122. — A VENDRE, beaux Plants de Vignes, boutures et racinées ; choix extra. — Blancs : 4368, 5279, 5409, 8206, 10173, Baco 22 A. Bertille 450. — Rouges : 4613, 5437, 5455, 7053, 8357, 8745, 8748, 100-6, 10378, Gaillard n^o 2, Bertille 2562, Baco n^o 1. — Plants greffés s/3309, choix extra. — Muscadet, Gros-Plant, Pinot, Colombard, Gamay, Gros-Lot, Malvoisie ; Hybrides greffés ; Blancs : 8753, 10173, 10868, Seyve-Villard 5276. — Rouges : 5455, 7053, 8365, 8745, 8748, 10096, 10878, 11803. Authentiquement garantis. Prix sur demande. Souscription ouverte pour toutes variétés de plants pour automne 1939 aux meilleures conditions. — S'adresser chez Allard Jules fils, au Guineau, La Chapelle-Basse-Mer (L.-L.), Tél. 21.

N^o 132. — A VENDRE, plants de vigne racinés ex-ra des meilleurs variétés et producteurs nouveaux d'hybrides producteurs directs et greffés, blancs et rouges : Seibel 4613, 4536, 5409, 5437, 5455, 7053, 8357, 8745, 8748, 10173, 10363, 10378, 1103 aco 1 et 22 A, Seyve-Villard 5276 en boutures. Greffes Muscadet, Colombard, Pinot et Gros-Lot. Authentiquement garantis. Prix courant franco. S'adresser chez M. A. Auneau, Le Chêne, La Chapelle-Basse-Mer (L.-L.).

en fleur

traité

à l'IVERNOL

Une belle récolte de fruits se prépare en hiver : par une taillade sique-par une fumure appropriée et... par un traitement énergique à l'IVERNOL, qui nettoie les troncs et les branches et détruit les parasites - insectes et germes de maladies - qui hivernent à l'abri des vieilles écorces.

Société "LE FLY-TOX" 22, r. de Marignan, Paris (8^e)

Renseignements au Syndicat

